



CONSEILS AUX MALADES PORTEURS D'UN PLÂTRE OU D'UNE RESINE

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être victime d'un traumatisme ayant entraîné une immobilisation par un plâtre ou une résine.

Pour votre bien être et votre sécurité, veuillez respecter les instructions suivantes :

- Exécuter l'ordonnance qui vous a été éventuellement prescrite.
- Respecter le temps de séchage, 24 à 48 heures pour un plâtre classique, 4 heures pour une résine, en évitant les chocs sans appuyer le pied sur le sol,
- Maintenir le membre immobilisé par un plâtre surélevé : Cette surélévation peut se faire soit à l'aide d'un oreiller sur lequel est posé le membre supérieur, soit à l'aide de cales placées sous les pieds de lit pour les membres inférieurs.
- Bouger activement et fréquemment vos doigts et vos orteils,
- Conserver le plâtre en bon état : Ne pas marcher sur le plâtre ou la résine, sans le mouiller ni le salir ou le casser,
- Ne pas introduire un objet dans le plâtre ou la résine.

Ces conseils sont le meilleur gage d'une guérison sans problème.

Si malgré ces précautions, des troubles apparaissent, ils imposent le retour d'urgence à l'hôpital :

- L'impossibilité d'étendre les doigts ou de remuer les orteils.
- L'apparition de douleurs vives du membre plâtré avec des sensations anormales, tels que des fourmillements, crampes... ou une diminution de la sensibilité.
- Le gonflement des doigts ou des orteils avec sensation de striction, d'étau, de plâtre trop serré.
- La pâleur ou à l'inverse la coloration bleutée des doigts ou des orteils.
- Le refroidissement ou l'augmentation de chaleur des doigts ou des orteils.

Si malgré ces conseils, votre immobilisation vous pose problème, n'hésitez pas à contacter (de 8h à 16h) le service des consultations qui est à votre disposition ou bien le service des urgences de l'hôpital.